

L'ÉCHO)) DU BARQUIER

n°44



Le mot du Maire

Après deux années de pandémie, le millésime 2022 a vu le déclenchement d'une guerre sur notre continent, en Ukraine, apportant son lot d'horreurs. Nos économies ressentent les effets de ces bouleversements. Pour pallier les importantes augmentations d'énergie nous avons fait le choix de ne pas installer notre patinoire, consommatrice d'électricité, de baisser les horaires d'éclairage public, de limiter les températures dans le gymnase et le boulodrome, et chercher à optimiser nos consommations dans les autres bâtiments. L'incertitude des tarifs au premier janvier, au moment où j'écris ces lignes, nous fait naviguer à vue, d'autres mesures seront peut-être nécessaires. Pour continuer à investir pour l'avenir il nous faut absolument maîtriser nos coûts de fonctionnement.

Dans le cadre de petites villes de demain, de nombreuses études ont été lancées. Nous remercions ici Nicolas PASCAL notre chargé de mission qui mène ce travail avec dextérité. L'année 2023 verra l'aboutissement de ces réflexions et nous pourrions lancer certaines réalisations à partir de 2024 et les années suivantes, suivant les différentes subventions obtenues.

L'année prochaine ne sera pas pour autant sans travaux, l'assainissement des hameaux de Pisançon, Charbillac et les Infournas se termineront, le réservoir du Fontenil sera mis en service au printemps. Les deux premières tranches de l'avenue de la Sapinette seront achevées et l'aménagement du chemin des noisetiers sera entrepris

pour désenclaver les futurs lotissements prévus dans ce quartier. La rue de Chaillol, du carrefour des droits de l'homme jusqu'à la rue du 11 novembre sera aménagée et ses réseaux refaits. Nos bibliothécaires devraient investir la nouvelle médiathèque dans l'été. L'enfouissement des lignes électriques et la création d'un trottoir sur l'avenue des Lagerons sont aussi à l'étude.

Les projets ne manquent pas, votre conseil municipal est au travail et nos agents territoriaux font le maximum sous la houlette de Laurent MICHEL, notre directeur des services, pour le bon fonctionnement de notre commune. Nous les en remercions en votre nom.

Nous avons accueilli Jeanne Castellan comme employée de la cantine, depuis la rentrée de septembre. Bienvenue aussi à nos nouveaux commerçants : la Cha-broderie rue Lesdiguières, le « St Bo » et « Dans mon sac » place du Chevréril, les « Gourmandises de Fanny » rue de Chaillol ainsi que nos nouveaux ostéopathes Candice CHARAVIN et Benoît NOEL Place Lesdiguières.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël en famille.

Laurent Daumark

Maire et Vice-président de la Communauté de Commune du Champsaur-Valgaudemar
Délégué à la commission d'appel d'offres

N°44 / Décembre 2022 / Bi-annuel

Rédaction : Conseil municipal

© photos : OT du Champsaur Valgaudemar + ...

Remerciements pour leur participation à la rédaction et l'élaboration du journal : Michaël Gaume, Christian Gonsolin, Laurent Michel, Laurent Daumark, Jean-Yves Garnier, Frédéric Gailland, Fabien Ferraro, Serge Pastor, Isabelle Lauzier, Nicolas Pascal, Jean-Didier Labansat, Brigitte Prevost, Charlyne Allemand, Virginie Le Toumelin, Fabienne Pauly, Armelle Lelimoizin, Jannick Lagier, Dominique Jacquemes, Yves Desbuquois, Myriam Faure, Marjorie Barry-Vial, Eva Chalard.

Conception : Léna Gonsolin

Impression : France impression GAP 05000

Imprimé en 1700 exemplaires

Sommaire

Actualités

- Vie sociale & solidarité .04
- Vie économique .08
- Environnement .11

Jeunesse

- Du côté des enfants .12

Sport & Culture

- Vie culturelle .14
- Associations sportives .15

Agenda

17 décembre
De 10:00 à 17:30

MARCHÉ DE NOËL Centre bourg

De nombreux producteurs et artisans, Magicien, Le Père-Noël, Balade en calèche, Musicaroussel...

10:30 à 12:00 ↘

Spectacle pour enfants

13:30 à 15:30 ↘

Marina en concert

18:00 ↘

Feu d'artifice

Organisé par l'association des commerçants



20 décembre
15:00

SPECTACLE MUSICAL DE NOËL Petit Gymnase

Durée de 50 minutes, suivi d'un goûter.
De 3 ans à 117 ans.

Organisé par le Comité des Fêtes



7 janvier
19:00

VŒUX DU MAIRE Salle de la Mairie

14 janvier
14:30

GALETTE DES ROIS Petit Gymnase



**Joyeuses
fêtes
de Noël
à tous.**

**Bonne Année
2023!**

Rencontres paysannes 2022 : Une édition exceptionnelle

La 10^{ème} édition des Rencontres Paysannes du Champsaur Valgaudemar avait lieu cette année les 15 et 16 octobre à Saint-Bonnet en Champsaur. Un événement de grande ampleur qui a rencontré un large succès. Plusieurs milliers de personnes se sont rendues dans la capitale champsaurine pour admirer les imposantes limousines venues concourir et déambuler parmi les 50 stands de producteurs présents.

« C'était une réelle fierté de pouvoir accueillir les agriculteurs de tout le quart Sud-Est dans nos vallées » s'est réjoui Fabien Ferraro, président de l'Office de Tourisme « Depuis de nombreuses années déjà, nous nous sommes engagés dans la valorisation de l'agriculture et de nos producteurs. C'est un axe de diversification touristique majeur qui encourage le tourisme quatre saisons ».

Organiser un concours agricole de cette ampleur était un défi logistique. Il a été relevé avec brio par les Jeunes agriculteurs. Ils ont préparé la manifestation, une semaine durant et se sont attelés à monter une grande ferme à ciel ouvert accompagnée par les services de la communauté de communes. « Nous avons créé de toute pièce une étable pour plus de 150 bêtes » explique Florian Pellegrin président des Jeunes agriculteurs de la Région Sud.

Deux rings ont accueilli les bêtes : une édition exceptionnelle saluée par les jurys et participants au concours qui ne s'attendaient pas à trouver une telle ferveur ! Les agriculteurs sont également devenus cuisiniers le temps de l'événement puisqu'ils ont servi plus de 2000 repas 100% local.



Rencontres
paysannes
2022

© Office du Tourisme



Yannick
Reynaud

Joseph
Grimaud

Trophées de l'agriculture : Coup de projecteur sur la fine fleur des producteurs Haut-Alpins

Vendredi 14 octobre, au soir, en préambule aux Rencontres paysannes de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'est tenue la remise des prix de cet événement exceptionnel. L'objectif de ces récompenses était de mettre un coup de projecteur sur des initiatives agricoles qui participent au dynamisme des Hautes-Alpes.

Le trophée de l'installation – transmission agricole a été remis à Yannick Reynaud et Joseph Grimaud

En 2019, Yannick Reynaud, 40 ans, réalise son rêve de devenir agriculteur : il achète la ferme et les terres de Joseph Grimaud et s'installe en caprin laitier. Il s'agit d'une installation hors cadre familial, qui s'accompagne d'un échange de maison entre le cédant et l'installé ! Aujourd'hui, Yannick est en GAEC avec sa femme Emilie, et produit également de la farine ! Une belle histoire, qui mérite d'être racontée.

Grand Prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durable 2022

Une vieille grange, située aux Astiers, rachetée par Mme FLOHIC et M RAYNAL a été récemment récompensée par le prix dans la catégorie « Habitat Individuel » pour sa rénovation exemplaire et durable. En effet, ce grand prix associant le Conseil Départemental et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 05), vise à mettre en valeur des pratiques novatrices, dans la construction ou la rénovation comme dans ce cas précis. Ce prix a une portée pédagogique, incitative, de progression et d'amélioration des projets, qui ne peuvent plus se dérouler sans aborder les problématiques énergétiques, été comme hiver.

Le Grand prix est inscrit dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, adopté en 2014. Les critères d'évaluation reposaient sur les performances énergétiques, le choix des matériaux, les qualités architecturales d'intégration urbaine et paysagère ainsi que la prise en compte de la biodiversité et de la préservation des ressources.

Ainsi, cette grange a été restaurée en gardant son cachet traditionnel mais en améliorant ses performances énergétiques. Si la maçonnerie et les volumes ont été conservés à l'extérieur, tout l'intérieur a été rénové avec une isolation importante de laine de bois pour la charpente. Les murs ont été traités avec un béton végétal et une isolation de miscanthus, un produit de fauche qui remplace le chanvre, cultivé à Rambaud. La chaux a été remplacée par un enduit en terre qui régule la chaleur en été, et permet dans le même temps de restituer de la chaleur la nuit en hiver quand le chauffage est en

fonction. Les apports solaires sont optimisés avec de larges ouvertures vitrées pour l'hiver et un bardage qui évite la surchauffe en été. Enfin, du côté de l'assainissement autonome, un système en roseaux permet le traitement des eaux usées. La commune se félicite de la réussite de ce beau projet et espère qu'elle sera source d'inspiration pour toutes les personnes qui souhaiteraient rénover en limitant leurs dépenses énergétiques. Pour toute information concernant un projet de rénovation durable, prendre contact avec les architectes du CAUE 05.



Les Astiers

Programme Alimentaire Territorial du Champsaur

Le week-end des Rencontres Paysannes c'est également l'occasion, tous les deux ans, de mettre à l'honneur les nombreux savoir-faire agricoles du Champsaur Valgaudemar. Cette édition a permis de faire connaître au grand public les objectifs du Programme Alimentaire Territorial du Champsaur Valgaudemar.

Ce dispositif élaboré de manière concertée avec tous les acteurs (élus, agriculteurs, transformateurs, chambre d'agriculture, département, habitants...) est animé par la Communauté de communes. Il a pour objectif d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous

et principalement favoriser l'approvisionnement en circuits courts pour la consommation locale, notamment via la restauration collective sur le territoire (Écoles, EHPAD, centres de vacances...), tout en développant une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement pour les agriculteurs.

L'année 2022 marque le début de ce programme qui s'étendra sur 3 ans.



© Office du Tourisme

Vous êtes propriétaires d'un logement sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ?

Vous possédez un logement que vous proposez à la location. Vous n'êtes pas sans savoir que : Tout propriétaire qui loue un logement en meublé de tourisme a l'obligation de le déclarer ou de l'enregistrer en mairie sous peine d'être condamné à une amende non négligeable.

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé (en étoile) ou non, au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques. La déclaration

d'un meublé de tourisme doit être adressée par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, et préciser l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits, la ou les périodes prévisionnelles de location et, le cas échéant, la date de la décision de classement et le niveau de classement.

Un formulaire adapté a été mis en place (formulaire Cerfa n° 14004*04 « Déclaration en mairie des meublés de tourisme »). En cas de modification d'un élément essentiel du meublé de tourisme (classement, changement de propriétaire, capacité d'hébergement, etc.) une nouvelle déclaration est nécessaire. Mais en principe, la seule modification des périodes prévisionnelles de location ne donne pas lieu à une nouvelle déclaration.

Meublé de tourisme non déclaré ou non enregistré : quels sont les risques ?

Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2 250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale. La mairie transmettra cette déclaration au service de recouvrement de la taxe de séjour qui créera une fiche à votre nom en tant qu'hébergeur et une pour votre hébergement. Un mail vous demandant d'activer votre compte vous sera adressé et vous serez tenu de faire vos déclarations tous les mois.

Pour tout renseignement concernant, le classement de votre meublé, vos déclarations Taxe de séjour, vous pouvez contacter l'Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar :

champsaurvalgaudemar@taxesejour.fr
07 60 61 04 87



Espace ludique
© ComCom du Champsaur

Centre aquatique du Champsaur

Un espace de baignade et de détente qui propose un grand bassin de 25 mètres, un bassin ludique avec jets d'eau, une pataugeoire pour les plus petits. Il comprend également un solarium.

Jusqu'au 18 décembre, les horaires de la piscine sont les suivants :

Jeudi	
12:00 - 14:00 / 17:30 - 19:30	
Vendredi	
12:00 - 14:00 / 17:30 - 20:00	
Samedi	
10:00 - 12:00 / 13:30 - 20:00	
Dimanche	
9:00 - 12:00	

Puis, le centre aquatique sera fermé pour la maintenance annuelle et réouvrira en février, pour les vacances scolaires.

Le saviez-vous ?

Le centre aquatique vous propose des cours d'aqua forme, vous pourrez aussi rejoindre le club d'apnée (étirement, relâchement, apnée statique, technique de nage en apnée avec ou sans palme...)

Renseignez-vous au 04 84 03 00 44

Le Satellite de Planète Champsaur-Valgo, l'espace de bureaux partagés en centre-bourg !

Le Satellite est un espace de bureaux partagés dans le centre-bourg de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Si vous êtes indépendant(e), salarié(e), entrepreneur(e) ou étudiant(e) et à la recherche d'un lieu convivial pour travailler dans un environnement qui correspond à vos besoins, venez découvrir cet espace au 3 Place Lesdiguières.

Plusieurs formules sauront répondre à vos besoins, cette contri-

Contact :

charlyne@planetechampsaur.fr
06 13 89 32 89

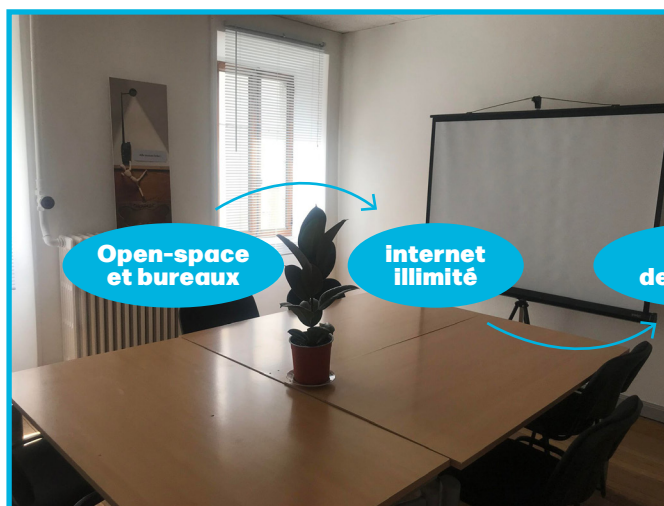
benjamin@planetechampsaur.fr
07 83 71 83 62

bution vous donnera accès à un bureau dans un lieu agréable et connecté et vous permettra également de réserver une salle de vidéoconférence et une salle de réunion.

Il vous sera possible de partager un moment détente dans le coin café-cuisine et si vous n'avez rien prévu pour manger, vous trouverez de quoi vous restaurer à quelques pas de là !

Les tarifs

Accès illimités	
Au mois	100 €
À la semaine	30 €
À la carte	
lundi et mercredi de 8h30 à 18h	
À la journée	10 €
Au mois	
1 journée par semaine	30 €
2 journées par semaine	50 €



ESPACE ACCUEIL

3 lieux : Saint-Bonnet, Pont du Fossé, Saint-Firmin

Contact : 04 92 49 98 69

brigitte@planetechampsaur.fr

Le centre social Planète ChampsaurValgo est à l'origine d'un partenariat avec les commerçants et les prestataires du Champsaur Valgaudemar, afin de stimuler ses adhérents à consommer local. C'est le réseau Planète.

ESPACE ÉCHANGE DE SAVOIRS

Des **ateliers de langues** (anglais et italien), de cuisine, le Planet Repair. Des **ateliers cuisine collectifs** une fois par mois, lieux et horaires à définir.

ESPACE MULTIMÉDIA

Photolab, vidéolab, multimedia, émergence de projets.

ESPACE FAMILLE

Lieu d'Accueil Enfants Parents, à la maison blanche, une fois par mois. Accompagnement à la scolarité.

Renseignements : Lise, 06 79 25 57 52

ESPACE JEUNESSE

L'espace jeunesse de Planète ChampsaurValgo **accueille et accompagne les initiatives jeunes**. Pour les ados entre 11 et 17 ans et qui souhaitent réaliser un projet de rêve entre amis

Contact : Romain, 07 83 97 84 34

ESPACE ASSOCIATIONS

Centre de ressources, prêt de la salle de réunion, émergence de projets.



Petite ville de demain

Le programme Petites villes de demain suit son cours sur la commune. Le 10 octobre dernier un premier atelier de concertation a eu lieu et une dizaine de Saint-Bonnetiens ont participé à une balade exploratoire du centre-bourg. L'objectif était de récolter l'avis des usagers en les amenant sur le terrain afin d'enrichir le diagnostic en cours de réalisation.

La démarche se voulait la plus qualitative possible avec le principe de favoriser les échanges entre les participants et intervenants. Le parcours à travers les différents points stratégiques et emblématiques du centre-bourg a permis d'avoir un aperçu complet des enjeux urbains et ils sont nombreux. Le format a été largement apprécié des participants et aucun sujet n'était laissé de côté concernant l'aménagement du bourg, chacun étant libre des commentaires qu'il souhaitait partager.



La place Grenette, lieu emblématique de la commune, au cœur des réflexions de l'aménagement du centre-bourg

Travaux d'aménagement

Après plusieurs mois de préparation administrative (études, demandes de subventions, appel d'offres et sélection des candidats), les travaux d'aménagement de l'avenue de la Sapinette débutent en cette fin d'année. Les deux tranches seront conduites de manière concomitante soit du carrefour des Alliberts jusqu'au croisement de la route de Daillon. En cette fin d'année et selon les conditions météorologiques, les entreprises devraient pouvoir finaliser les travaux de terrassements et de remblais. Au printemps prochain, les opérations de revêtement en enrobé s'engageront et viendront clôturer ces travaux. Durant cette période, l'accès à ce secteur sera contraint. Le coût de l'opération s'élève à 574 807 € HT. Enfin, une dernière tranche opérationnelle pourrait être réalisée en ouvrant un accès vers l'avenue de Prémongil et le chemin de Merly. Des études sont actuellement en cours.

Début septembre, des entretiens ont également été réalisés avec un certain nombre de commerçants afin de faire émerger des axes d'amélioration pour l'attractivité commerciale du bourg. Toutes ces démarches doivent permettre de créer le diagnostic le plus complet possible afin de fonder une approche globale de la revitalisation du centre-bourg. Celle-ci doit en effet tenir compte de toutes les principales thématiques qui touchent la vie au quotidien : espaces publics, patrimoine, services, commerces, circulations...

Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas pu participer au premier atelier de concertation, d'autres rendez-vous participatifs seront prochainement organisés. Le prochain devrait notamment concerner les différents scénarios d'aménagement sur lesquels la commune travaille aujourd'hui avec les prestataires en charge de la réalisation des études. Les prochains mois seront donc l'occasion de prolonger les réflexions déjà bien entamées.

Boutique à l'essai

Franck Duclos, ancien chargé de mission de Ma boutique à l'essai, s'est tourné vers de nouvelles opportunités sportives et professionnelles.

Nous avons donc le plaisir d'accueillir Jean-Didier Labansat : « Je suis de formation comptable, quelques années en banque mutualiste puis j'ai acheté un restaurant que j'ai géré pendant 3 ans. A l'arrivée de mon fils j'ai revendu le commerce et je suis entré dans le secteur associatif. Depuis peu chez Initiative, je m'occupe de la boutique à l'essai. Le principe est de trouver des locaux vacants, trouver un projet adéquat qui permet de diversifier l'offre de service sur le territoire et tester l'activité pendant 6 mois renouvelable une fois. »



Avenue de la Sapinette



**En cours de réalisation,
Les Infournas Haut**

Traitement des hameaux

Depuis quelques mois, les travaux de traitement des réseaux humides et des stations d'épuration sur les hameaux de Pisançon, Charbillac et Les Infournas sont lancés. Ces opérations d'envergures permettront notamment de réduire les fuites d'eau potable, réduire les eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement, de séparer le pluvial des égouts mais également de traiter les eaux usées. Actuellement, ces dernières se déversent dans le milieu naturel. Le coût de ces travaux s'élève à plus de 1M€ sans compter la STEP à lit de roseaux de Pisançon. La consultation devant être relancée suite à un appel d'offres infructueux.

Les travaux se poursuivront sur l'exercice prochain avec des réceptions qui seront soumises à plusieurs aléas tels que les conditions météorologiques, les délais d'approvisionnements ou encore la réponse à l'appel d'offres pour le lot « Step de Pisançon ».

Les autres projets d'investissement

Parmi les travaux les plus importants portés sur l'année 2022, nous pouvons citer : le lancement des travaux de la médiathèque, la réception du stade de football en synthétique et du Petit Gymnase, la réhabilitation et la fusion de deux nouveaux gîtes aux Gentillons, ou encore l'acquisition de matériel pour les services techniques (un véhicule électrique, une aspiratrice urbaine, une deuxième saleuse, une benne à feuilles et un utilitaire).

D'autres opérations d'investissements sont en cours et notamment des études dans le cadre du programme « Petites villes de demain », l'acquisition du bâtiment du cinéma ou encore de la parcelle sur le secteur de Champ Magnane pour porter une opération d'aménagement à très court terme.

Des aides de l'Etat qui n'arrivent pas jusqu'à Saint-Bonnet-en-Champsaur... face à la flambée des prix

Le Gouvernement annonce une série de mesures pour amortir les hausses des prix de l'énergie pour 2023 mais la commune échappe à certaines d'entre elles et notamment le bouclier tarifaire pour les contrats avec des tarifs réglementés. La commune est inéligible à ces derniers et doit souscrire ses contrats sur les tarifs de marché. D'autres aides ont été mises en œuvre au travers de la loi de finances rectificative pour 2022 avec l'instauration d'un « filet de sécurité » pour les collectivités locales. Une nouvelle fois la commune n'est pas éligible à cette aide financière de l'Etat.

La sobriété énergétique comme priorité face à la flambée des prix

À l'instar des particuliers, des entreprises et autres institutions publiques, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur est frappée de plein fouet par la flambée des prix de l'énergie. La commune subit ces effets depuis maintenant plus d'un an lors de ses commandes de combustibles et de carburants ou lors des renouvellements des contrats d'électricité. Ce contexte conjoncturel inédit risque de basculer vers une situation plus structurelle et durable, avec des impacts colossaux sur les services publics. Selon le Gouvernement, les prix de marché sur 2023 du gaz et de l'électricité seront plus de 10 fois supérieurs à ceux de 2020. Aussi, la commune décortique avec la plus grande attention les consommations (combustible et électricité) des divers bâtiments, points lumineux, installations et autres. Un regard scrupuleux est porté sur les usages de ces derniers à la recherche de solutions et de « stratégies d'optimisations ». Car l'objectif est clair : parvenir à réduire les consommations de manière drastique pour limiter l'impact budgétaire.

De nombreuses mesures d'économies d'énergies ont été décidées par la municipalité sur ces derniers mois. Parmi ces dernières, voici les principaux leviers mis en œuvre :

- ♦ L'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin. Un nouvel effort interviendra d'ici la fin de l'année avec une plage d'interruption allant de 23h00 à 6h00.
- ♦ L'extinction du chauffage dans les nouveaux ateliers communaux.
- ♦ La baisse des températures ambiantes dans les structures municipales.
- ♦ L'optimisation du chauffage sur le boulodrome couvert avant une réflexion plus aboutie quant à une éventuelle isolation du bâtiment et une installation de panneaux photovoltaïques.
- ♦ La fermeture de la patinoire pour la saison hivernale 2022/2023.



Village étape

Depuis l'intégration de la commune dans les 73 communes de France appartenant au dispositif Villages étapes, de nombreux panneaux sur la RN 85 annoncent notre commune Saint-Bonnet-en-Champsaur. Le label est attribué par le Ministère de la Transition écologique aux communes qui répondent aux critères. Sur la route, les usagers sont informés de la proximité d'un bourg labellisé « Village étape ».

Pour chaque village, l'obtention du label est liée au respect de critères très stricts. Ceux-ci sont particulièrement cohérents avec la notion d'itinéraire inhérente au label. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales.

Quels sont les critères à respecter ?

① Une bonne situation

- ♦ Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute

② Avoir une population inférieure à 5 000 habitants

③ Une véritable offre de services

- ♦ Proposer une restauration traditionnelle
- ♦ Offrir au moins un hébergement hôtelier de qualité et/ou un terrain de camping
- ♦ Disposer de commerces de type alimentaire, presse mais également d'une pharmacie, d'un garage, d'un distributeur automatique

④ Des équipements publics de qualité

- ♦ L'accès à des places de stationnement, ainsi qu'à des sanitaires équipés pour les personnes à mobilité réduite
- ♦ La mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-cars, de jeux et de pique-nique

⑤ Engagements durables

- ♦ Engagements des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité
- ♦ Bourg actif dans l'embellissement de son cadre de vie

⑥ Des offres de découverte

- ♦ Disposer d'un point d'information touristique
- ♦ Bénéficier de chemins de randonnée et/ou de monuments historiques

Zone artisanale du Moulin

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle a notamment renforcé l'action des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par l'accroissement de leurs compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2017, notamment dans le domaine du développement économique. Elle a ainsi supprimé la notion d'intérêt communautaire pour la compétence « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire » (abrégée en ZAE). Ainsi, la zone artisanale du Moulin relève depuis cette date de la compétence de la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

Des décisions viennent d'être adoptées en Conseil communautaire pour définir certaines modalités de transfert et notamment le choix d'une fiscalité professionnelle de zone. Dans les faits, les entreprises présentes sur le secteur auront un taux de CFE différent des entreprises hors zones. La communauté votera un taux de CFE dès l'année 2023. Mécaniquement, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ne percevra plus ces produits fiscaux sur cette zone (total de 36K€ environ).



Délimitation de la zone artisanale



Installation d'un nouveau panneau routier sur la N85



D'hier à aujourd'hui



Place
du Peyssier

Bocage champsaurin

Le bocage est un paysage assez commun en France avant-guerre mais qui a conservé ici, à plus de mille mètres d'altitude, une belle diversité. Un maillage de haies de hêtres principalement, de culture, de près et de bois. Ce paysage de bocage s'est développé au cours du 18^{ème} siècle et s'étend entre 800 et 1350 m d'altitude. Il est apparu initialement pour subvenir aux besoins en bois et fourrage de la vallée qui en manquaient cruellement. Ce réseau de haies, parcouru par de nombreux canaux d'irrigation, est propice aux balades.

L'aménagement de ces terres se caractérise par des champs séparés par des haies essentiellement d'essences champêtres, spontanées et indigènes héritées d'anciennes pratiques agricoles (les frênes notamment en complément fourrager) et/ou déjà remplacées, faute d'entretien régulier, par d'autres essences de recolonisation.

Ce système présente de multiples avantages : protection des sols contre l'érosion, amenuisement des effets du vent, ombre et abri pour les animaux, etc.

La biodiversité de ce milieu est exceptionnelle : 180 espèces de fleurs, 70 d'arbres et d'arbustes ; parmi les 35 espèces de mammifères 11 de chauves-souris, 14 de reptiles et d'amphibiens et plus de 184 espèces d'oiseaux y nidifient...

Un milieu riche d'un point de vue écologique et humain. Ce bocage est également un des derniers des montagnes d'Europe qui soit encore presque intact.



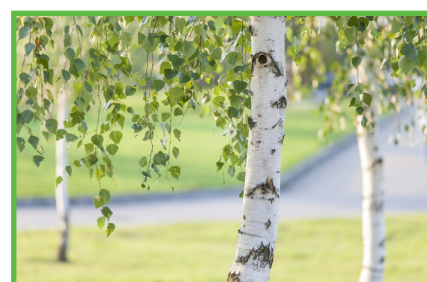
Bocage 2022



Le frêne



Le fayard



Le bouleau

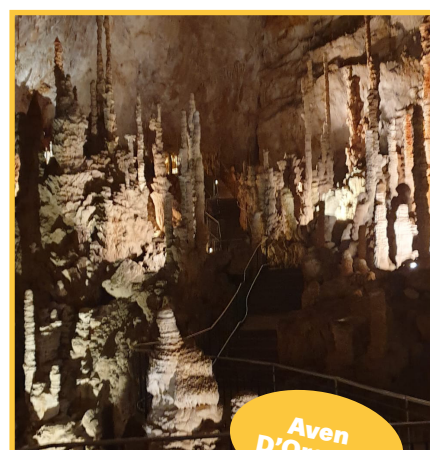
À l'école, des expériences marquantes !

Fin juin, de nombreux événements ont rythmé la vie de l'école : durant deux jours, les élèves du cycle 3 ont pu partir deux jours intenses à la découverte des merveilles de l'Ardèche : L'Aven d'Orgnac et de la Grotte Chauvet.

Ce voyage a été un grand moment d'émerveillement et de joie pour les élèves. Le premier jour, les enfants ont visité la reconstitution de la Grotte Chauvet et ses peintures préhistoriques incroyables. Ils ont été initiés à des techniques de peintures rupestres ou des ateliers de chasse avec des sagaies et propulseurs pour tenter de comprendre la vie des hommes préhistoriques. Une exposition avec des mammouths et des animaux préhistoriques leur a été également proposée, avant de découvrir un film magnifique projeté à 360° sur l'intégralité des murs d'une immense salle. Le soir, le centre d'hébergement les accueillait dans une joyeuse ambiance de colonie de vacances et ils ont profité d'une belle soirée sportive pleine de rires. Le lendemain, une animatrice leur a montré comment les hommes préhistoriques faisaient du feu, récompensée par les applaudissements enthousiastes des enfants impressionnés par les techniques ancestrales !

La découverte de L'Aven d'Orgnac fut pour tous un autre moment magique, avec un guide très caustique ! La descente des 720 marches pour atteindre 120 m sous terre, la température à 12 °C, les éclairages magiques et la beauté du lieu resteront sans doute longtemps dans les mémoires. Et par chance, aucun enfant n'a été oublié dans la grotte...

Les élèves du cycle 2, quant à eux, nous ont fait découvrir leurs talents de jeunes artistes, après de nombreuses séances d'entraînement à l'art circassien. L'investissement réel et l'intensité de la concentration des enfants ont permis la réalisation d'un magnifique spectacle chorégraphié début juillet mêlant équilibre, adresse et dextérité en plusieurs tableaux. Le résultat était impressionnant ! Par ailleurs, un autre groupe est allé à Molines découvrir les arbres ou encore les rapaces en partenariat avec le Parc National des Ecrins. Les plus jeunes enfin sont allés visiter la ferme de Jarjayes et ont donné avec ravissement le biberon aux chevreaux, les carottes aux lapins, et auront pu partager un moment de la vie paysanne.



Rentrée scolaire 2022 / 2023

Début septembre, 210 élèves ont fait leur rentrée scolaire. Les effectifs sont répartis en 9 classes :

Classe petites et moyennes sections M. Marseille 24 élèves	CP Mme Butet-Dufils 24 élèves	CM1 M. Gaume 23 élèves
Classe moyennes et grandes sections Mme Texier / Mme Wierlemann 24 élèves	CE1 Mme Gauthier 22 élèves	CM1 / CM2 Mme Loubet 18 élèves
Grandes sections / CP Mme Fermanian 23 élèves	CE2 Mme Vial-Jaime 29 élèves	CM2 M. Azzopardi 23 élèves

Enseignants rattachés à l'école: Mme Marseille et M. Boulanger-Neveu

Le retour de la fête de l'école

L'année s'est ponctuée par le retour de la fête de l'école organisée conjointement par les enseignants et l'association des parents d'élèves. Ce fut un beau moment de convivialité et d'échange qui a amené de la joie à l'école et permis à tous les élèves d'avoir de belles sorties tout au long de l'année grâce aux recettes réalisées !

Danse à l'école

Début septembre, c'était la rentrée dans une ambiance studieuse. Mais très vite, un très beau projet de danse, « Caravan Kids », a été mené en partenariat avec le CND et La Passerelle pour tous les élèves du primaire. La journée a été rythmée par des ateliers d'écoute, d'observation, de création sonore. Une chorégraphe a ensuite appris « la danse des torchons » et « la danse des regards » à tous les élèves qui ont été enchantés par cette journée pleine de bonne humeur et d'enthousiasme et terminée par une danse collective mémorable !

Pour compléter les projets de début d'année, les enfants ont pu aussi profiter de la médiathèque grâce aux bénévoles que nous remercions, d'un cycle Foot sur le nouveau terrain, de la natation pour certains et vont pouvoir s'initier au sport boule très prochainement en attendant les futures activités hivernales.

Atelier cirque



Danse à l'école



Nouveau dispositif : «Aide aux devoirs»

Depuis le début de l'année scolaire, la commune propose aux enfants fréquentant la garderie du soir un service d'aide aux devoirs. Ce service, assuré par des enseignants, s'adresse aux enfants des classes de CP au CM2.

Classe informatique

La commune de Saint-Bonnet, dans le cadre du plan de relance numérique, a pu bénéficier d'une subvention de l'état pour compléter sa classe informatique. Ainsi, 14 nouveaux ordinateurs ont pu être livrés pour la nouvelle rentrée scolaire. L'école dispose désormais d'une classe informatique de 26 postes. La fibre a été mise en place récemment, ce qui a permis une nette amélioration de la connexion.

Un nouveau look pour le bulletin municipal !

Pour une meilleure lisibilité et un rafraîchissement, nous vous proposons dès ce n°44 une nouvelle mise en page. Vous retrouverez notamment un nouveau code couleur pour chaque domaine pour améliorer la lecture. Plus qu'un nouveau design c'est aussi une future collaboration avec les écoles, les professeurs d'arts plastiques, les

associations artistiques, les artistes locaux... Pour créer ensemble une image de couverture qui mettra en avant notre territoire ou un bout d'histoire de Saint-Bonnet !

Des photographes

Et pour inaugurer cette première édition, nous avons choisi de mettre en avant Les Rencontres Paysannes, sous forme d'un jeu concours. Les photographes, amateurs ou professionnels étaient invités à proposer un cliché.

La gagnante, Marjorie Barry, illustre la couverture de ce bulletin.



« Nous habitons Saint-Bonnet depuis un mois et se rendre aux Rencontres Paysannes était un très bon moyen de participer à un événement local, rencontrer du monde et découvrir les producteurs et produits. Le concours m'a permis de m'imprégner de l'ambiance chaleureuse. Je me souviens être restée plusieurs minutes à observer cette vache qui me fixait intensément, c'était une belle Rencontre ! J'avais plusieurs photos à proposer et aucun membre de ma famille n'était d'accord avec mon choix. Comme quoi il faut toujours suivre son instinct ! » **I Marjorie Barry**



« Je fais partie du PHOTOLAB de Planète-Champsaur sollicité pour un reportage photo sur les Rencontres Paysannes. Un éleveur m'a conseillée de mettre en avant le travail des jeunes. Installée à la station de lavage, j'avais repéré une jeune fille portant une combinaison « PAYSANNE ET FIERE DE L'ETRE », quand une autre s'est avancée avec sa vache, j'ai eu la chance de déclencher au bon moment... »

I Dominique Jacquemes

« Fille d'agricultrice bovins et de marchand de bestiaux, ma visite aux rencontres paysannes était pour moi incontournable. Pouvoir échanger, observer toutes ces personnes passionnées par leur travail et l'amour de leurs bêtes.

Pourquoi cette photo, cinq bovins magnifiques, un très bon travail des éleveurs, une croissance régulière entre le premier et le dernier animal, la perfection. J'aime, avec mes photos, faire découvrir un moment qu'il ne faut pas rater, qui est pour moi magnifique et parfait. »

I Myriam Faure



L'oeil du professionnel

« Porter un regard, c'est prendre position sur un cadrage, une lumière, une attitude, c'est s'engager dans une démarche créative esthétique et critique. Porter un regard, c'est s'affirmer... »

Nos 3 lauréats ont réussi, à travers ces photos, à affirmer leur vision de l'événement et à nous transporter dans leur univers créatif. Bravo à eux ... » **I Yves Desbuquois**

Gymnastique

Rentrée sportive septembre 2022 pour l'association de gymnastique du Champsaur. Une association, qui depuis de nombreuses années, prône le sport pour tous dans nos vallées en partie grâce à la mise à disposition, par les différentes municipalités, des locaux du petit gymnase de Saint-Bonnet. Pour cette rentrée, pas de mesures sanitaires à appliquer, pas de recherches de salle de remplacement durant les travaux du petit gymnase.

Eh oui ! Ça y est le petit gymnase s'est refait une beauté et attention, pas juste un ravalement de façade, mais un remaniement complet, des vestiaires, des sanitaires, des espaces de rangement pour le matériel.

La salle omnisport utilisée, par nos professeurs est lumineuse et le sol est adapté. Pour les uns l'éclairage extérieur est un plus, d'autres saluent la signalétique extérieure permettant de facilement repérer le bâtiment. Les adhérents de l'association, familles issues de toute la vallée, s'accordent à dire que c'est une chance de pouvoir bénéficier d'un tel bâtiment au cœur de St Bonnet. Et s'il subsiste quelques ajustements techniques à réaliser pour que ce bâtiment devienne encore plus vertueux en consommation d'énergie, ou pour optimiser notre zone matériel, l'association ne doute pas que l'équipe municipale reste à notre écoute.

**Judo**

Fort de sa longue expérience, le Champsaur Judo Club de St-Bonnet repart pour une nouvelle année d'activités sportives. Avec un gymnase et un dojo entièrement réhabilité et ainsi mieux adapté à ses activités, le judo club va pouvoir continuer à se développer dans de meilleures conditions et optimiser la qualité des entraînements.

Que ce soit en loisir ou compétition le Champsaur judo club est fier de porter et représenter l'ensemble de ses adhérents dans les différents événements organisés dans le département et dans toute la région Provence Alpes Côte d'Azur.

**Dojo**



Le Skotokan Karaté Club

A rendez-vous important, lieu important ! Le Skotokan Karaté Club Champsaurin avait sollicité en juin dernier la mairie de Saint-Bonnet pour effectuer le passage de grade dans le tout nouveau Dojo ! C'est donc, impatients que les jeunes pratiquants ont pu découvrir cet équipement remis au goût du jour.

Mais c'est réellement à la rentrée de septembre que les 47 licenciés de karaté ont pris possession des lieux. Un dojo que, d'un commun accord, tous trouvent plus lumineux, plus convivial, fonctionnel et chaleureux et qui favorise l'expression dans le sport. Le point d'eau à l'étage et l'amélioration du système de chauffage sont particulièrement appréciés par les gradés.

Les débutants eux ont découvert un espace qui leur semble bien grand au regard de leur petite taille. Autre point positif, la possibilité pour les parents de voir évoluer leur enfant grâce au balcon. Bref un équipement qui rend la pratique sportive plus agréable et donne envie de poursuivre son sport favori.

Rénovation du stade de foot

C'est un projet initié en mars 2019, qui aboutit enfin. Il a fallu trois années pour monter les dossiers auprès des organismes financeurs. C'est une grande satisfaction pour les équipes municipales qui se sont succédé, de pouvoir doter notre commune, nos deux vallées, notre club, notre école et notre collège d'une installation de qualité pour la pratique du sport en général et plus particulièrement du football. Il y avait, il y a encore peu de temps, une dizaine de stades et plusieurs clubs dans nos deux vallées. Il ne reste qu'un club, issu de fusions : L'Alliance Football Champsaur Valgaudemar. L'AFCV a maintenant des équipes dans toutes les catégories jeunes, deux équipes seniors masculines et une équipe féminine. Les rivalités sportives d'hier font notre force aujourd'hui et les élus du Champsaur Valgaudemar, sont fiers d'être présents sur ce stade, ce 28 août 2022, et défendre ainsi leurs positions concernant le sport :

- Il n'y a pas un sport prépondérant sur les autres.
- Le sport doit être ouvert à tous, notamment le football.
- Le football n'est plus un sport genré.

- Le football est une école d'optimisme et d'espoir qui permet à des jeunes de développer d'une part la maîtrise de leur corps, mais aussi d'apprendre à partager, à être solidaire et généreux.

Cette superbe réalisation est appréciée par les utilisateurs de plus en plus nombreux. Elle s'inscrit parfaitement dans son environnement. Cette pelouse synthétique avec remplissage d'un mélange de sable et de liège est agréable au jeu et permet un usage intensif. De plus, cette pelouse ne nécessite pas d'arrosage, ce qui n'est pas négligeable en ces périodes délicates. La Municipalité tient à remercier les différents partenaires qui, grâce à leur concours, ont permis à cette réalisation de voir le jour. L'État, la région PACA, le département des Hautes-Alpes, la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar et la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Le ballon est maintenant dans le camp des utilisateurs pour faire vivre ce lieu avec la passion qui les caractérise.



Match d'inauguration le 28/08/2022.
L'équipe féminine de l'AFCV rencontre l'équipe des élus du Champsaur-Valgaudemar.

« Au football, tout est compliqué par la présence de l'équipe adverse »
Jean-Paul Sartre.



Laurent Daumark
MAIRE

ADJOINTS



Jean-Yves Garnier

1^{er} adjoint



Emmanuelle Pellegrin

2^e adjointe



Dominique Goury

3^e adjoint



Virginie Le Toumelin

4^e adjointe



Roland Bernard

5^e adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES



Aurélie Dessen



Fabien Ferraro



Frédéric Gaillard



Rémy Gonsolin



Nelly Mary

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Marie-Noëlle Chaix



Manon Athenour



Émilie Drouhot



Marie Festa



Michaël Gaume



Christian Gonsolin



Jean-Marie Gueydan



Nathalie Lajko

État-civil année 2022

(30.11.2021 au 05.12.2022)

Naissances	Mariages	Décès
♦ GIRAUD Jules 30.11.2021 ♦ AUBERT Lina 31.12.2021 ♦ BEAUVALLON Aaron 04.01.2022 ♦ IDELON Elias 06.02.2022 ♦ COUROT Loïs 16.03.2022 ♦ ACHARD Dyégo 02.06.2022 ♦ GIRAUD-TELME Nathan 10.06.2022 ♦ AIMÉ-BLANC Raphaël 31.07.2022 ♦ LAMARQUE Ethan 05.09.2022 ♦ DEVOS Charlie 11.09.2022 ♦ DENIS Aria 14.09.2022 ♦ FAISEAUX Mia 15.09.2022 ♦ GABOURY Enola 20.09.2022 ♦ BELLUE Léonie 02.10.2022 ♦ VIEILLARD Éva 19.11.2022	♦ DANZE Ronald / MARTIN Céline 07.04.2022 ♦ LAPIS Julien / MERLE Véronique 28.05.2022 ♦ ATHENOUR Gilles / GIRARD Jennifer 28.05.2022 ♦ MARTINS Patrick / KIRICHENKO Elena 13.07.2022 ♦ EISENHUT Marc / DAUMARK Laura 27.08.2022 ♦ BERGIA Didier / GALLANO Véronique 10.09.2022	♦ VALET Christian 07.11.2021 ♦ GIRAUD Gilbert 28.11.2021 ♦ JAUSSAUD Alexandre 24.12.2021 ♦ HOFF Georgette 30.12.2021 ♦ ESPITALIER Arlette 05.01.2022 ♦ JEANSELME Marie-Magdeleine 10.03.2022 ♦ RADJI Mammam 23.03.2022 ♦ BLANCHARD Jean 27.04.2022 ♦ SAVARY Colette 16.05.2022 ♦ FILLAULT Alain 08.07.2022 ♦ VALET Michel 21.07.2022 ♦ REBOUL Roger 24.07.2022 ♦ MAÏSSA André 26.09.2022 ♦ LEPOIVRE Etienne 22.10.2022 ♦ LEPETIT Quentin 16.11.2022
Attention, seuls apparaissent les naissances des enfants légitimes ou des enfants naturels, avec l'autorisation des parents.		

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du **lundi au vendredi**
De 8h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Renseignements

04 92 50 00 53
ou sur
info@mairie-saint-bonnet.net

Recensement citoyen

Les jeunes de 16 ans doivent venir se faire recenser en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret familial. Cette attestation est nécessaire pour certaine démarche comme l'inscription à un examen (Bac, BEP ...).

Il est possible de faire son recensement ou ligne ou directement en Mairie.

Restez en lien

Pour avoir accès à toute l'actualité municipale, téléchargez l'application **PanneauPocket** sur votre téléphone.



Bienvenue !

**Nous souhaitons la bienvenue
aux nouveaux arrivants sur la commune.**

Il faut accompagner nos agriculteurs !

Eau, énergie, alimentation, les trente exploitations agricoles de Saint-Bonnet (éleveurs, transformateurs...) sont au cœur des défis de notre société. Nous élus locaux devons tenir compte de ces enjeux dans notre gestion de la commune et les accompagner en instaurant un dialogue constructif. Le premier sujet de préoccupation, c'est l'eau. Cet été l'eau a manqué à Saint-Bonnet ! Non pas l'eau de boisson, mais l'eau d'arrosage, celle qui sert au final à nous alimenter (légumes, viandes, fromages, élevages,...). Nous savons que ces épisodes de sécheresse vont se renouveler et pas seulement l'été.

Les ASA (Association Syndical Autorisée) sont les associations d'agriculteurs qui gèrent l'eau agricole pour l'aspersion et l'irrigation gravitaire. Il en existe plusieurs à Saint Bonnet et ce sont les bons interlocuteurs. Il faut échanger avec eux régulièrement et leur faire part de notre volonté communale de participer à leurs projets pour les années à venir. Prenons un exemple concret : La retenue d'eau du « Lac des Barbeyroux » était à sec cet été. C'est un lieu touristique reconnu et apprécié, mais surtout une réserve d'eau pour l'irrigation des pâtures et des cultures. Un projet de rénovation est en cours d'étude mais il n'est déjà plus adapté à ce que l'on vient de vivre cet été ! Il faut que ce projet se donne pour objectif d'augmenter le volume d'eau d'hiver à stocker en respectant l'assise actuelle de la retenue.

La commune c'est un tout. Elle a beaucoup investi ces dernières années afin de rendre les réseaux d'eau potable et d'eaux usées plus étanches et plus performants (réduction des fuites, canalisations neuves, nouveau réservoir...) Il est temps de s'investir aussi dans les réseaux destinés à l'irrigation des terres agricoles. Bien nourrir les habitants et les troupeaux devient un enjeu communal qui nous concerne tous. Nous devons y prendre notre part.

Un bel hiver à tous et de belles fêtes de fin d'année.

 Jean-Marie Gueydan, Marie Festa, Marie Noelle Chaix, Frédéric Gailland

Sobriété, capacité d'investissement et compromis...

Qui aurait pu prévoir l'ampleur de la crise mondiale que nous traversons ? La crise sanitaire, la guerre, les pénuries diverses et la crise énergétique nous ont contraints à réévaluer, à adapter nos projets, nos économies, notre façon d'utiliser l'énergie et de consommer. Ainsi, comme tout un chacun, comme un particulier se retrouvant face aux augmentations de ses factures, la commune a été violemment soumise à ce retournement qui a donné au niveau national ce concept de sobriété. Saviez-vous que les gros consommateurs d'électricité, dont les collectivités, sont soumis à des tarifs spécifiques ? Les contrats énergétiques n'y sont pas forcément protégés de l'inflation par un bouclier tarifaire. Les collectivités se sont donc trouvées face à des tarifs dont l'augmentation met en péril l'usage des bâtiments. Trouver les bonnes options pour l'intérêt général reste notre priorité durant ce mandat.

Ainsi, le fonctionnement de la patinoire aurait vu ses coûts multipliés et la maintenir dans ce contexte serait inapproprié dans un moment où il était demandé collectivement de restreindre nos consommations à l'échelle de la France. Nous avons également dû envisager une réflexion sur les autres coûts de notre commune : baisser le chauffage dans nos bâtiments, restreindre l'éclairage public, économiser sur les coûts d'énergie, chercher des moyens de baisser nos factures, nous sont apparus comme incontournables bien que difficiles ou impopulaires. Le courage en politique est nécessaire : s'adapter tous ensemble et réduire nos coûts de fonctionnement pour conserver une capacité d'investissement est la difficile équation dans le contexte actuel. Et continuer d'investir dans de nouveaux projets est néanmoins nécessaire pour notre commune, pour assurer son avenir, son activité et son attractivité.

Ne pas cesser d'imaginer les projets de demain, c'est faire des choix qui nous permettront d'innover, de garder la possibilité d'investir, de créer, de moderniser de façon raisonnable et de continuer d'offrir des services à tous nos concitoyens. La diversification de nos ressources sera notre travail dans les semaines à venir, trouver le moyen de conserver la bonne santé financière pour notre commune, même avec la crise, en essayant de trouver le juste équilibre. Sachez que c'est cette volonté qui nous anime dans cette période complexe : trouver le meilleur compromis pour assurer un meilleur avenir.

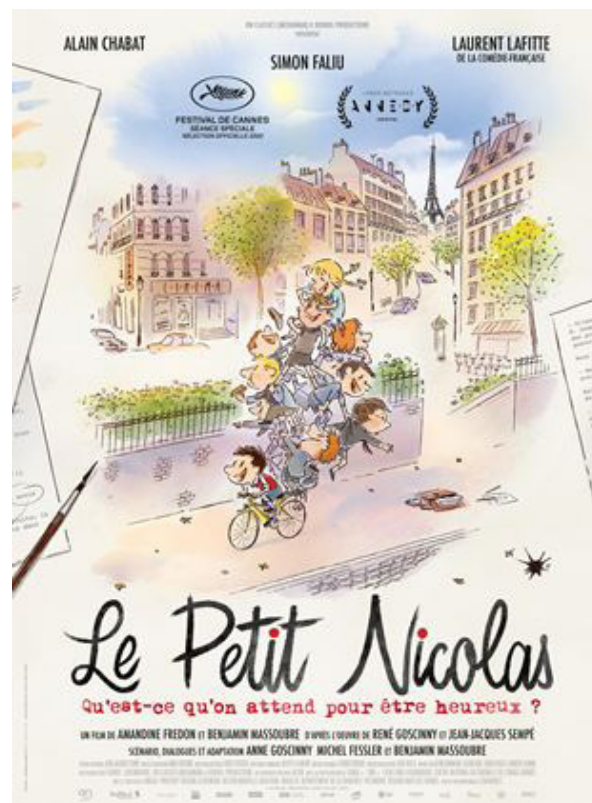
Joyeuses fêtes à tous.

 Laurent Daumark, Jean-Yves Garnier, Roland Bernard, Aurélie Dessein, Fabien Ferraro, Rémy Gonsolin, Nelly Marie, Manon Athénour, Emilie Drouhot, Michaël Gaume, Christian Gonsolin, Nathalie Lajko, Virginie Le Toumelin, Emmanuelle Pellegrin, Dominique Goury



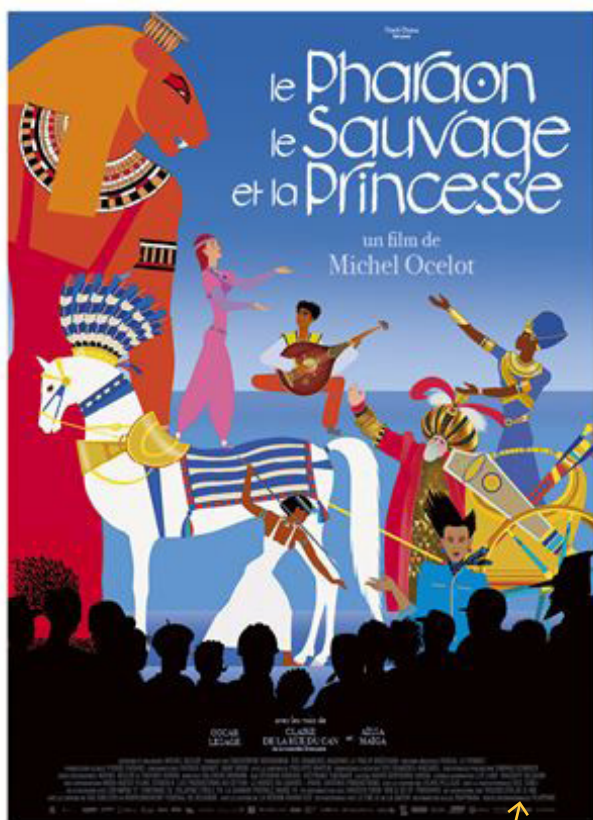
Couleurs de l'incendie

Samedi 17.12 : 21h | Dimanche 18.12 : 18h



Le Petit Nicolas

Lundi 19.12 : 18h | Mardi 20.12 : 18h



Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse

Lundi 26.12 : 18h | Mardi 27.12 : 18h

Navette Skieurs

Navette hivernale gratuite pour les vacances de Noël et d'hiver (zone B). Tous les jours sauf Samedi et jours fériés.

Arrêt :

CHAILLOL 1600 → Parking de la station

SAINT-BONNET → VVF, parking de la Mairie

SAINT-BONNET VERS CHAILLOL 1600

VVF	8:30	12:00	16:30
MAIRIE	8:32	12:02	16:32
STATION	8:55	12:25	16:55

CHAILLOL 1600 VERS SAINT-BONNET

STATION	12:30	17:00
MAIRIE	12:55	17:25
VVF	13:00	17:30

En fonction des conditions météorologiques et du nombre de personnes à utiliser la navette, quelques retards sont possibles sur les horaires ci-dessus. Merci de votre compréhension.

Office du Tourisme Champsaur-Valgaudemar

Tél : 04 92 50 02 57



Place Waldems 05500
Saint-Bonnet en Champsaur
www.mairie-saint-bonnet.net
04 92 50 00 53

